

Responsable du service transition énergétique

OFFRE D'EMPLOI

Missions

Sous la responsabilité de la directrice générale des services, vous êtes en charge de :

- > Participer à la définition des orientations du syndicat en matière de transition énergétique avec les élus
- > Mettre en œuvre des projets en partenariat avec les acteurs concernés
- > Assurer la coordination de l'équipe énergie transition énergétique
- > Participer aux groupes de travail et actions menées à l'échelle de l'entente régionale
- > Assurer une veille dans le domaine

Activités

Pilotage de projets :

- > Pilotage et/ou supervision dans tous les domaines de l'énergie et de la mobilité.

Management et suivi d'activités :

- > Suivre l'activité de l'ensemble des collaborateurs ;
- > Animer les réunions de service ;
- > Participer au comité de direction ;
- > Contribuer au bon développement de l'ensemble des activités du syndicat ;
- > Rédiger et anticiper les procédures administratives à respecter vis-à-vis des instances de fonctionnement du syndicat.

Stratégie de développement

- > Représenter le syndicat lors des réunions et événements ;
- > Construire et poursuivre les partenariats déjà engagés avec les acteurs locaux (rédaction de convention, réflexion et stratégie à développer pour pérenniser les activités en lien avec la transition énergétique ;
- > Poursuivre et construire la stratégie de développement à court et moyen terme de l'activité transition énergétique tout en gardant une perspective de long terme.

Qualités recherchées

- > Autonomie, esprit d'initiative, sens des responsabilités ;
- > Goût du travail en équipe (transversalité missions), polyvalence.

Profil

- > De formation supérieure BAC+5 ou équivalent dans le domaine des EnR ;
- > Capacité d'organisation et de pilotage de projets : vous respectez les principes de la conduite de projet, vous êtes en capacité à conduire des projets en lien avec les acteurs, usagers et interlocuteurs ;
- > Expérience professionnelle significative en matière de photovoltaïque, mobilité durable, méthanisation et éolien ;
- > Maîtrise des problématiques environnementales, du volet urbanisme, du fonctionnement des collectivités territoriales et des marchés publics ;
- > Maîtrise des logiciels bureautiques.

Informations complémentaires

- > Poste à pourvoir dès que possible ;
- > Temps de travail hebdomadaire : 38H30 avec ARTT ;
- > Pas de travail le week-end ;
- > Poste basé sur la commune de Changé (Technopole) , à proximité de LAVAL ;
- > Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux de la filière technique (H/F) selon conditions statutaires ou contractuelles (CDD), catégorie A ;
- > Rémunération statutaire + régime indemnitaire + tickets restaurant + C.N.A.S. ;
- > Mobilité ponctuelle en et hors département + permis B requis.

Candidature

Lettre de motivation et CV à adresser à l'attention de Monsieur le Président de Territoire d'énergie Mayenne **avant le 03 janvier 2022** :

@ pascale.gerault@te53.fr

✉ Parc Technopolis - Bât. R. Rue Louis de Broglie 53810 Changé

- > **Renseignements** : Emmeline BLONDEAU, Responsable Transition Énergétique - 07 85 58 37 74 ou Pascale GÉRAULT, Responsable des ressources humaines : 07 56 06 21 23

A propos de Territoire d'énergie Mayenne

Regroupant l'ensemble des communes mayennaises, Territoire d'énergie Mayenne est aujourd'hui un des principaux acteurs publics de l'énergie du département. Il réalise chaque année plus de 20 millions d'euros de travaux sur les réseaux électriques de basse et moyenne tension (extension, renforcement, raccordements, dissimulation...). Parallèlement à cette mission première, il s'emploie à la mise en valeur de l'éclairage public des communes et coordonne quotidiennement les travaux de télécommunication, de fibre optique, de maîtrise de la demande en énergie, des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Travailleur.euse handicapé.e

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.